

Compte rendu affiché le 15 avril 2011

Mardi 12 avril 2011

20H30

Convocations adressées aux Conseillers Municipaux le

Mardi 5 avril 2011



ORDRE DU JOUR

- ⇒ *Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 08 mars 2011.*
- ⇒ *Administration générale. Modification d'indemnités d'élus.*
- ⇒ *Enfance-jeunesse. ALSH enfance et ALSH jeunesse. Tarifs activités de l'été.*
- ⇒ *Finances.*
 - *Notification des bases et des allocations.*
 - *Tarifs communaux - photocopies en mairie.*
- ⇒ *Intercommunalité. Syndicat intercommunal de la Piscine de la Conterrie - rapport d'activités 2009-2010.*
- ⇒ *Ressources humaines.*
 - *Personnel. Avantage en nature - liste des emplois concernés.*
 - *Remboursement de frais de déplacement à Rennes Métropole.*
- ⇒ *Questions diverses.*

Présents : M. NOUYOU Didier,

Mme BLAVETTE Véronique, Mme BOUTHEMY Catherine, Mme CHATELLIER Marie-Christine, M. CROCQ Alain, M. DEVILLE Serge, M. FOURAGE Jean-Michel, M. FOURNIER Philippe, M. GALLO Jean-François, Mme GENTRIC Annick, Mme LE CHÊNE Véronique, Mme LE MALET Brigitte, Mme LECAPITAINE Maryline, M. LERAY Patrick, M. NICOLAS Patrick, M. POULAUD Pierre, Mme SÉVEN Dominique, M. SIMON Jean- Dominique, M. SORAIS Jean - Paul.

Absents : Mme GAUTIER Carole.

Absents excusés : Mme COUSIN Ingrid, M. LAUNAY Didier, M. LOUAPRE Pierre-Yves.

Procurations de votes : Mme COUSIN Ingrid à Mme BOUTHEMY Catherine, M. LAUNAY Didier à M. NOUYOU Didier.

Secrétaire de séance : Mme CHATELLIER Marie-Christine.

2011-028 Compte-rendu du Conseil municipal. Approbation du compte-rendu du 08 mars 2011.

Le compte rendu de la séance du 08 mars 2011 est adopté à l'unanimité.

2011-029 Administration générale. Modification d'indemnités d'élus.

Monsieur Jean-Dominique SIMON, 2^{ème} adjoint, a fait part à Monsieur le Maire de son souhait de ne plus assurer la totalité des délégations qui lui ont été attribuées pour des raisons professionnelles et familiales. Il souhaite conserver uniquement la culture et ce, dès le 1^{er} avril 2011.

Monsieur NOUYOU, considérant que tous les adjoints se sont vus attribuer des délégations, propose de donner à un conseiller municipal la partie de la délégation qui est retirée à Monsieur SIMON, à sa demande.

Il informe les membres du Conseil qu'il a chargé, par délégation, Monsieur Jean-Paul SORAIS du suivi de la vie associative sportive et de loisirs depuis le 1^{er} avril 2011.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'attribution de l'indemnité de Monsieur SIMON en fonction des délégations de chacun,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire et aux Conseillers municipaux délégués, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Monsieur le Maire indique que l'indemnité de fonction des adjoints est calculée en référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique territoriale (1015) auquel est appliqué un taux de 16,5% pour les communes de 1 000 à 3 499 habitants (article L2123-24 du CGCT). Ces indemnités subissent automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à toute augmentation de traitement indiciaire afférent à l'indice 100.

Vu les arrêtés municipaux en date du 30 mars 2011 portant délégation de fonction à l'adjoint au Maire et au conseiller municipal,

- Décident, avec effet à compter du 1^{er} avril 2011, de fixer le pourcentage de calcul de l'indemnité qui sera versée à Monsieur SIMON à 8.25% et à 8.25% celui qui sera appliqué pour le calcul de l'indemnité du conseiller municipal délégué Monsieur SORAIS,
- Approuvent le fait que ces indemnités soient versées mensuellement.

Madame Catherine Bouthemy, Adjointe, propose au Conseil municipal de fixer le tarif de participation des familles aux activités proposées par le centre de loisirs « Les copains d'abord » et par « l'Îlot » cet été suite à la réunion de travail de la commission Enfance-jeunesse-vie scolaire.

ALSH enfance « les Copains d'abord » : Juillet – août : « le jeu en tout sens »

Les activités seront basées sur un thème par semaine prévu en juillet :

- les 5 sens
- les couleurs de l'arc en ciel
- la bande dessinée
- la Bretagne

En août-septembre (les 2 semaines avant la rentrée), les activités auront trait aux îles.

Sorties en juillet :

- sorties piscine gratuit
- sortie aux jardins de Brocéliande gratuit
- Mini-camps de 3 ou 4 jours : 30 € par jour et par enfant

3 mini camps sont prévus pour les enfants de 4/6 ans, 6/8 ans et 9/11 ans.

Le prix proposé comprend le transport, l'alimentation, l'hébergement, les activités. Le salaire des animateurs seraient pris en charge par la commune.

En août : il n'est pas prévu de sorties payantes.

ALSH jeunesse « l'Îlot »

En juillet :

- 1^{ère} semaine : mini-camp de 3 jours et activités manuelles à l'Îlot
- 2^{ème} semaine : « culture urbaine HIP-HOP »
- 3^{ème} semaine : « l'environnement »
- 4^{ème} semaine : activités manuelles

Seul le prix du mini-camp est à définir, l'Îlot ayant déjà des forfaits par activités (5 € et 10 €) qui peuvent être appliqués :

Le prix proposé est de 40 € par jour et par adolescent. Il comprend le transport, l'alimentation, l'hébergement, les activités. Le salaire des animateurs seraient pris en charge par la commune.

Il est également proposé un tarif de 20 € pour la sortie au parc d'activités Astérix pendant les vacances de printemps qui comprend uniquement l'entrée du parc (l'encadrement et le transport sont pris en charge par la commune). Le pique-nique devra être apporté par les jeunes. Il y a 19 places au total.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur les tarifs indiqués ci-dessus,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal, sont favorables aux prix proposés.

2011-031 Finances. Notification des bases et des allocations.

Les taux des diverses taxes, taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties ont été votés le 8 mars 2011 sur des bases provisoires communiquées par le Trésorier. La notification officielle de ces bases en date du 28 mars fait état des chiffres suivants :

Bases de la taxe d'habitation	3 190 000 €
Bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties	2 338 000 €
Bases de la taxe foncière sur les propriétés non bâties	75 800 €

Ces chiffres sont identiques à ceux relatés dans la délibération du mois de mars. A la demande des services de la Préfecture, le Conseil municipal doit cependant entériner cette base et confirmer le vote des taux.

Dans cet état de notification des taux d'imposition 2011 figurent également le montant exact des allocations compensatrices qui ont été estimées au moment du vote du Budget.

A 20 voix pour et 1 abstention (M. Philippe Fournier) et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- prend en considération la notification officielle des bases d'impositions pour 2011,
- confirme les taux votés par délibération en date du 8 mars 2011 :

Taxe d'habitation	15.31 %
Taxe foncière bâti	19.05 %
Taxe foncière non bâti	41.14 %

qui portait le produit à 964 962 Euros.

2011-032 Finances. Tarifs communaux- photocopies en mairie.

Par délégation en date du 1^{er} avril 2008, le Conseil municipal a délégué au Maire certaines de ces attributions dont celle de procéder à la création de régies de dépenses ou de recettes. Mr NOUYOU a, ainsi, modifié la régie située à la Mairie afin d'étendre son objet à la perception des produits de faible montant des accueils de loisirs, de l'étude et de la cantine, et à ceux des photocopies effectuées à la Mairie.

Les tarifs du centre de loisirs ont déjà été fixés par délibération, il convient aujourd'hui de déterminer ceux des photocopies réalisées à la Mairie. Pour information, les photocopies effectuées à la cybercommune sont payées 0.05 € par page pour les associations et 0.15 € pour les particuliers. Il est également proposé pour la Mairie de fixer les mêmes tarifs et de différencier le prix des photocopies selon certains critères (format A 3 ou A4...).

Le conseil municipal est invité à :

- fixer les tarifs applicables aux photocopies réalisées à la Mairie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil votent les tarifs suivants :

	Particuliers	Associations de la commune
Format A4 Noir et Blanc	0.15€	0.05€
Format A4 Couleur	0.20€	0.10€
Format A3 Noir et Blanc	0.30€	0.10€
Format A3 Couleur	0.40€	0.20€

2011-033 Intercommunalité. Syndicat intercommunal de la Piscine de la Conterie - rapport d'activités 2009-2010.

Le Syndicat intercommunal de la Conterie est composé de 11 communes depuis le 1^{er} juillet 2009 : Bourgbarré, Bruz, Chartres de Bretagne, Chavagne, Corps-Nuds, Noyal-Châtillon sur Seiche, Orgères, Pont-Péan, Saint-Armel, Saint-Erblon et Vern-sur-Seiche ; pour une population de 58 000 habitants environ (source INSEE 2010).

1. BUDGET - FINANCES

Comptes administratifs

En 2009, le compte administratif a présenté les résultats suivants :

- fonctionnement : excédent de 117 601.59 €
- investissement : excédent de 441 309.56 €

Le CA annexe « cafétéria » enregistre un déficit de 98 912.32 €

En 2010, le compte administratif a présenté les résultats suivants :

- fonctionnement : excédent de 74 306.66 €
- investissement : excédent de 31 182.71 €

Le CA annexe « cafétéria » enregistre un déficit de 60 472.41 €

Budgets primitifs

Le BP 2009 a été voté en équilibre pour les sommes de :

- fonctionnement : 1 601 601 €
- investissement : 1 451 612 €

Le budget annexe « cafétéria » est équilibré à la somme de 283.158 €

Le BP 2010 a été voté en équilibre pour les sommes de :

- fonctionnement : 1 553 913 €
- investissement : 605 482. €

Le budget annexe « cafétéria » est équilibré à la somme de 240 843 €

2. PARTICIPATION DES COMMUNES

Depuis plusieurs années les règles de participation sont les suivantes : formule « RPK » qui prend en comptes les 3 critères suivants : richesse fiscale, population légale et distance au site. Pour 2009, la participation des communes est fixée à 430 000 € et en 2010 à 480 000 € selon le tableau ci-après :

	2009 en €	2010 en €
Bourgbarré	21 433,00	16 759,00
Bruz	-----	120 244,00
Chartres de Bretagne	150 189,00	125 426,00
Chavagne	29 299,00	23 647,00
Corps Nuds	18 282,00	14 228,00
Noyal Châtillon	58 220,00	47 839,00

Orgères	28 219,00	20 957,00
Pont-Péan	24 127,00	22 507,00
Saint Armel	9 893,00	7 929,00
Saint Erblon	20 000,00	16 942,00
Vern sur Seiche	70 339,00	63 522,00
Total	430 000,00	480 000,00

3. RESSOURCES HUMAINES

En mars et avril 2009 quelques agents ont exprimé trois revendications :

La titularisation des éducateurs contractuels

La bonification du temps de travail les dimanches et jours fériés Les conditions d'accès des enfants et conjoints d'agents

La première demande ne pouvait être satisfaite sans obtention du concours ETAPS. La revalorisation du travail les dimanches et jours fériés a été accordée par une prime complémentaire fixée pour une journée de travail à 46.67 € équivalente aux agents sociaux des EHPAD. Enfin, le comité n'a pas accordé la gratuité d'accès aux services de la piscine aux enfants et conjoints d'agents.

Un nouveau directeur a pris ses fonctions le 1er juillet 2009.

Les effectifs sont les suivants au 1 er janvier 2011 :

piscine et services annexes : 22 agents

salle de remise en forme : 2 agents

cafétéria : 3 agents

4. BILAN DES ACTIVITES DE L'EQUIPEMENT ET RECETTES CORRESPONDANTES

Dans sa séance du 7 mars 2010, le comité décide de majorer de 3% les cours de natation, les séances de remise en forme, du sauna hammam et de 5 % les entrées public.

A la rentrée scolaire 2010, les inscriptions suivantes ont été enregistrées :

- 26 cours d'aquagym : 650 inscrits

- 40 cours de natation enfants, 3 cours de natation synchronisée, 3 cours de jardin d'enfant et 13 cours adultes, soit un global de 630 personnes

Une convention est passée avec les associations dispensant cours et entraînements pour régler l'utilisation de l'équipement, du matériel ; la mise à disposition de personnel et leur participation forfaitaire annuelle qui tient compte du nombre de créneaux et lignes réservés.

Espérance Natation : 3000 €

Espérance Triathlon : 1500 €

Espérance Plongée : 3000 €

PSA triathlon : 1000 €

PSA plongée : 1500 €

5. TRAVAUX D'AMELIORATION ET D'ECONOMIE - SECURISATION

Projet Eau

Mise en relation des 2 bassins avec bascule de l'eau lors des vidanges bisannuelles.

Soit 650 M3 d'eau d'économie

Prix de l'eau, 3 € le m³ soit 1 953€ d'économie en une vidange pour un montant des travaux de 940 € HT

Soit une économie de 4 000 € par an lors des 2 vidanges.

Prochaine étape : réalisation des bassins de décantation extérieurs.

Projet énergie : EDF, GDF

Mise en place de détecteur de présence sur les 4000 m² du bâtiment.

Remplacement par des projecteurs en basses consommations (fluocompact et LED) dans les vestiaires et bassins.

Optimisation du couplage chaudière bois/chaudière gaz.

Augmentation du ballon ECS (Eau Chaude Sanitaire pour les douches)

Projet Biomasse

Récolte de bois dans le périmètre des 11 communes.

Mise à disposition d'une plate forme de stockage et de traitement du bois par la ville de Chartres de Bretagne.

Mise en place d'un réseau de chaleur entre le centre culturel « Pôle Sud », la Halle multifonctions et la Piscine Intercommunale de la Conterrie.

Investissement partagé par le Syndicat et la ville de Chartres de Bretagne (participation de la ville de Chartres de Bretagne pour les travaux dans l'équipement à partir de la chaufferie).

Vente de l'énergie en Kwatt/h à la ville de Chartres de Bretagne soit entre 10 000€ à 15 000€ de recettes supplémentaires/an pour le syndicat.

6. ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION en 2011

4 Animations événementielles : aquadance en février, animation culturelle en juin, gala de natation synchronisée en juin, animation estivale.

Mise en place d'un site internet,

Cafétéria :

Action promotionnelle sur les salles de réunion envers les entreprises, organismes de formation et collectivités en 2010. Bilan positif augmentation de la fréquentation de la cafétéria et de la location de la salle.

Le document est consultable en Mairie.

2011-034 Ressources humaines. Personnel. Avantage en nature – liste des emplois concernés.

En vertu des règles comptables imposées par le CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), Monsieur le Trésorier souhaite connaître la liste des emplois bénéficiant d'un avantage en nature.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les agents travaillant le midi au restaurant scolaire bénéficient depuis septembre 2009 d'un repas gratuit au titre de leur activité en journée continue. Ce repas constitue un avantage en nature.

Cet avantage en nature entre dans le calcul des cotisations sociales et est également soumis à la contribution sociale généralisée et à la contribution pour le remboursement de la dette sociale. Le prix de référence d'un repas servant de base au calcul des cotisations est fixé forfaitairement par l'URSSAF. Actuellement, ce prix s'élève à 4.40€.

Le Conseil municipal est invité à :

- Autoriser l'attribution d'avantage en nature « repas gratuit » aux agents de la collectivité titulaire ou non, participant le midi à l'élaboration, le service, la surveillance ou l'animation du temps périscolaire du midi et ce dans le cadre de leur journée continue.
- Valider la liste des emplois concernés par cet avantage en nature « repas »;
 - Filière technique du Pôle restauration collective et entretien des locaux : les Adjoints techniques
 - Filière sociale : Les ASEM
 - Filière Animation : Les animateurs et adjoints d'animation

A l'unanimité et après en avoir délibéré le Conseil municipal autorise l'attribution d'avantage en nature « repas gratuits » aux agents de la collectivité titulaire ou non, participant le midi à l'élaboration, le service, la surveillance ou l'animation du temps périscolaire du midi et ce dans le cadre de leur journée continue et approuve la liste des emplois concernés par les avantages en nature « repas ».

2011-035 Ressources humaines. Remboursement de frais de déplacement à Rennes Métropole.

Un voyage d'étude à Lausanne a été organisé par Rennes Métropole les 30 juin et 1^{er} et 2 juillet 2010 en direction des élus, des agents territoriaux des communes de Rennes Métropole et du Pays de Rennes et des agents de la Communauté d'agglomération Rennes Métropole et du GIP Pays de Rennes.

Il a été l'occasion d'une sensibilisation particulière sur les politiques énergétiques et l'aménagement urbain.

Rennes Métropole a commandé la totalité des billets de train pour se rendre à Lausanne afin de pouvoir bénéficier d'un tarif de groupe.

Les frais de déplacement des élus, des partenaires et des agents des communes de Rennes Métropole sont à leur charge. Il convient donc qu'ils remboursent Rennes Métropole, sur présentation de justificatifs. Le tarif initial obtenu pour un aller-retour « Rennes-Lausanne » en tarif groupe est de 225,20 € (11 279,60 € pour 50 billets). Du fait de retards des trains à l'aller et au retour, un remboursement partiel de 80,20 € par personne a été obtenu (4 010 € pour 50 billets).

Suite à cette remise, le montant du billet de train aller-retour « Rennes-Lausanne » par personne est de 145,40 €.

Les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement sur place ont été pris en charge par Rennes Métropole.

Un élu a représenté la commune lors de ce déplacement.

Il est proposé que ce déplacement soit pris en charge par la commune dans le cadre des missions de l'élu délégué à l'urbanisme.

Le conseil municipal est invité à :

- Approuver la convention avec Rennes Métropole précisant les modalités de remboursement de ce voyage d'étude,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

A l'unanimité et après en avoir délibéré le Conseil municipal approuve la convention avec Rennes Métropole et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

2011-036 Questions diverses.

Dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie, Monsieur le Maire informe qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la commune sur les ventes suivantes :

- Vente d'un terrain dans le lotissement « Le Douet Pérou », ZI 603.
- Vente d'un terrain à la Frétais ZK 121p.

Le Conseil municipal souhaite émettre un vœu relatif aux transports scolaires gérés par Rennes Métropole.

Dans le cadre de la modernisation et de la rationalisation des transports scolaires, une réorganisation des circuits scolaires a été proposée à l'ensemble des communes de l'agglomération rennaise pour la rentrée 2011.

Pour la commune de Bourgbarré, la restructuration des 3 circuits à destination du collège d'Orgères prévoit l'arrêt de desserte en zone rurale notamment dans les hameaux et le report de l'arrêt « Touche jus » sur l'arrêt « Marronniers » de l'OR13.

Malgré plusieurs échanges entre le service transport de Rennes Métropole et des élus de la commune pour que ces changements se fassent plus progressivement tout en assurant un service public pour les familles éloignées du centre-bourg, aucune proposition de la commune n'a été conservée.

Le Conseil municipal regrette vivement que les négociations se soient passées trop rapidement du fait de l'échéance de la rentrée 2011, et qu'aucune proposition de la part de la commune n'ait été retenue.

Le transfert de l'arrêt « Touche jus » sur le seul arrêt « Marronniers » risque d'engendrer un risque potentiel lié à un rassemblement important de collégiens sur un seul arrêt et, des problèmes de sécurité aux heures de pointe quand les parents déposeront les enfants ou viendront les chercher. En effet, ces flux vont se rajouter à ceux du centre de loisirs en accueil périscolaire situé à proximité, générant une source d'insécurité pour les 50 collégiens supplémentaires utilisant cet arrêt à la rentrée.

Cette offre limitée risque également de contraindre certains parents à amener directement leurs enfants au collège en voiture et donc d'augmenter le trafic routier alors que les orientations du gouvernement et de la politique de Rennes Métropole sont de les limiter en proposant des transports en commun performants.

Il est regrettable que la performance soit ici seulement vue du côté financier.

Dans un contexte budgétaire contraint, il est en effet souhaitable de trouver un équilibre où les enjeux du développement durable soient également pris en compte.

Le Conseil souhaite vivement que soient réétudiées les demandes de la commune en termes de transports scolaires.

Séance comprenant les délibérations du n°2011-028 au n°2011-036 et clôturée à 22 H 45.